



SCPI AMUNDI SÉLECTION LOGEMENT

Société Civile de Placement Immobilier de type "PineL" au capital initial de 765 600 €.
 Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 821 757 317 - VISA AMF : VISA SCPI N° 16-14 du 29 juillet 2016.
 Siège social : 91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS. Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.
 Société de gestion : Amundi Immobilier - Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75710 Paris cedex 15
 Société anonyme au capital de 16 684 660 € - 315 429 837 RCS Paris - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 07 0000 33.

Numéro d'ordre



ORDRE D'ACHAT DE PARTS

Avant de remplir le bulletin, reportez-vous aux conditions générales page 3.

Merci de retourner votre ordre d'achat à AMUNDI IMMOBILIER - Marché des parts - TSA 46002 - 26906 VALENCE CEDEX 9

Numéro d'associé (à compléter si vous en avez connaissance) _____

N° de CR 0440 Indicatif Agence _____	Tél. Agence _____	Nom du conseiller EUODIA FINANCE
Téléphone conseiller (ligne directe) _____	Email conseiller _____	
Compte Epargne immobilière _____	N° de partenaire 0440	

<p>JE SOUSSIGNÉ(E) ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Personne Morale (Société/Association)</p> <p>En cas de souscription conjointe : <input type="checkbox"/> Couple marié <input type="checkbox"/> Indivision (légal/conventionnelle/ selon régime du PACS) ⁽¹⁾⁽²⁾, renseigner les informations du conjoint ci-dessous.</p> <p>NOM (ou dénomination sociale) _____ <small>(nom juridique ou raison sociale pour les indivisions et personnes morales)</small></p> <p>PRÉNOM _____</p> <p>NOM D'USAGE _____ <small>(nom marital pour les femmes mariées, divorcées ou veuves)</small></p> <p>NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL OU DU MANDATAIRE _____</p> <p>NÉ(E) LE _____ À _____ <small>Joindre la copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité.</small></p> <p>Département _____ Pays _____</p> <p>NATIONALITÉ _____</p> <p>TÉL. FIXE _____ TÉL. MOBILE _____</p> <p>EMAIL _____</p> <p>CONJOINT ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <small>Joindre la copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité.</small></p> <p>NOM _____</p> <p>PRÉNOM _____</p> <p>NÉ(E) LE _____ À _____</p> <p>Département _____ Pays _____</p> <p>ADRESSE N° _____ Rue _____</p> <p>Complément d'adresse _____</p> <p>Code postal _____ Ville _____</p> <p>Pays _____</p> <p>SITUATION FISCALE ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> Résident fiscal français <input type="checkbox"/> Non résident fiscal <small>Pays de résidence fiscale ⁽³⁾ _____</small></p>	<p>CONVOCACTION ET VOTE ÉLECTRONIQUE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ⁽¹⁾ : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>PROFESSION ⁽¹⁾ : <input type="checkbox"/> 1. Agriculteur <input type="checkbox"/> 2. Artisan <input type="checkbox"/> 3. Cadre <input type="checkbox"/> 4. Chef d'entreprise <input type="checkbox"/> 5. Commerçant <input type="checkbox"/> 6. Employé <input type="checkbox"/> 7. Profession libérale <input type="checkbox"/> 8. Ouvrier <input type="checkbox"/> 9. Retraité <input type="checkbox"/> 10. Sans profession <input type="checkbox"/> 11. Société commerciale <input type="checkbox"/> 12. Société civile</p> <p>À remplir pour les personnes morales Régime fiscal <input type="checkbox"/> IR <input type="checkbox"/> IS N° SIRET _____ Code APE _____</p> <p>SITUATION DE FAMILLE ⁽¹⁾ : <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e)</p> <p>RÉGIME MATRIMONIAL ⁽¹⁾ : <input type="checkbox"/> Communauté meubles et acquêts <input type="checkbox"/> Communauté réduite aux acquêts (régime légal) <input type="checkbox"/> Communauté universelle <input type="checkbox"/> Séparation de biens <input type="checkbox"/> Participation aux acquêts <input type="checkbox"/> Autres (aménagement d'un des régimes précités)</p> <p>RÉGIME PACS ⁽¹⁾ : <input type="checkbox"/> Séparation des patrimoines <input type="checkbox"/> Régime de l'indivision ⁽²⁾</p> <p>À compléter selon les règles applicables à votre régime matrimonial.</p> <p>NATURE DE PROPRIÉTÉ ⁽¹⁾ : <input type="checkbox"/> pleine-propriété <input type="checkbox"/> indivision <input type="checkbox"/> nue-propriété <input type="checkbox"/> usufruit <small>Pour le démembrement, voir page 3.</small></p> <p><input type="checkbox"/> Biens propres <input type="checkbox"/> Biens communs Si les parts constituent des biens communs, le conjoint de l'acquéreur doit, sous peine de nullité de la souscription, donner son consentement à ladite souscription et faire précéder sa signature de la mention « Bon pour accord pour la souscription de N parts de Amundi Sélection Logement ».</p> <p>Modalités du financement ⁽¹⁾ Emprunt : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Garanties ⁽¹⁾ Nantissement des parts : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>DOMICILIATION DES REVENUS - IMPORTANT : joindre impérativement un IBAN <small>(vous reporter page 3 pour le délai de jouissance)</small></p> <p>N° IBAN _____ Code BIC _____</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DONNE(NT) ORDRE à Amundi Immobilier, Société de gestion de portefeuille, 91-93 bd Pasteur 75015 Paris, RCS 315 429 837, agrément AMF GP 07000033, Société de gestion de la SCPI.

• Pour une durée de 3 mois à compter de la date d'inscription de l'ordre*, sauf durée autre fixée par le client _____ (à préciser).

(*) sauf modification, résiliation expresse de l'ordre. L'ordre est automatiquement annulé à la fin du 3^e mois de son inscription sur le registre et les fonds versés à titre de couverture restitués si aucune durée n'est fixée.

• D'inscrire sur le registre des acquisitions de parts : _____ parts de la SCPI objet du présent ordre d'achat

• au **prix maximum** de : _____ € /part hors frais et droits, soit frais et droits inclus* : _____ € /part, au total : _____ €

(*) Frais et droits proportionnels : 11 % TTC se décomposant en 5 % de droits d'enregistrement avec un minimum de 25,00 € (article 674 du C.G.I.) + 5 % HT (soit 6 % TTC) de commissions, à la charge de l'acquéreur.

Le prix d'exécution correspond au prix d'achat hors frais et hors droits acquittés par l'acquéreur. Le client peut recevoir sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation de la SCPI.

AUTORISE(NT) ET DONNE(NT) MANDAT par la présente, à la Société de gestion pour procéder à toutes formalités liées à ce transfert et à l'enregistrement de la cession auprès du Centre des Impôts de Paris.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le règlement s'effectuera par prélèvement direct sur mon compte bancaire et j'autorise en conséquence le Crédit Agricole à opérer ce prélèvement pour le compte de la société de gestion.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le créancier : AMUNDI SÉLECTION LOGEMENT - N°ICS : FR26ZZZ81841B

La référence Unique de Prélèvement (RUM) sera communiquée au plus tard 2 jours avant la date effective du prélèvement. **Type de mandat** : ponctuel

J'autorise Amundi Sélection Logement à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte conformément aux instructions de Amundi Sélection Logement. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date du débit de mon compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. **IMPORTANT** : joindre impérativement un IBAN.

N° IBAN _____
Code BIC **A G R I F R P P**

DÉCLARE(NT) ET RECONNAIS(SENT) :

- Qu'un exemplaire du présent ordre m'a été remis.
- Avoir pris connaissance des conditions de gestion et de validité de l'ordre figurant sur la page "Conditions de validité de l'ordre d'achat de parts de la SCPI" qui m'a été remise.
- Avoir pris connaissance des dispositions relatives à la Loi Informatique et Libertés figurant sur la page "Conditions de validité de l'ordre d'achat de parts de la SCPI".
- Être informé(s) que la Société de gestion ne garantit pas la revente des parts.
- Être informé(s) que sauf avis contraire de ma part l'ordre pourra être exécuté partiellement.
- Être informé(s) que l'ordre pourra être exécuté totalement sur demande expresse de ma part.
- Pour l'exécution du présent ordre, faire élection de domicile au siège social de la Société de gestion.
- Certifier que les parts ne sont pas souscrites au bénéfice, direct ou indirect, d'une "U.S. Person" telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1993 (toute personne physique résidant aux Etats-Unis d'Amérique ou toute entité/société organisée, enregistrée en vertu de la réglementation américaine) ni en violation de toute réglementation applicable, et ne seront pas cédées, ni transférées sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou au bénéfice d'une "U.S. Person", conformément aux conditions posées dans la note d'information, remise avant l'acquisition et disponible sur le site internet de la Société de gestion.
- Avoir pris connaissance des dispositions de la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite "loi FATCA") figurant page 3.
- Être informé(s) que les parts faisant objet du présent ordre d'achat participent aux distributions trimestrielles et à l'exercice de tout autre droit, à compter du premier jour du mois suivant celui au cours duquel l'achat intervient.
- Avoir connaissance que toute acquisition par une personne n'ayant pas encore la qualité d'associé est soumise à agrément de la Société de gestion dans les conditions ordinaires.
- Avoir connaissance de la qualité d'associé de SCPI subséquente à l'acquisition de parts.
- Avoir, préalablement à la signature du présent ordre d'achat, reçu et pris connaissance de la note d'information, des statuts et du dernier rapport annuel et bulletin trimestriel de la SCPI.
- Avoir pris connaissance, en cas de démarchage, de la fiche d'information précontractuelle.
- Être informé(s) que le taux de rémunération versé par la Société de gestion à l'établissement distributeur est 3 % HT du prix d'exécution.
- Être informé(s) que l'acquisition de la (des) part(s) ne sera prise en compte qu'à réception du règlement du montant total et de l'ensemble des pièces originales requises dans le dossier d'acquisition.

AVERTISSEMENT

L'avantage fiscal, composante importante de la rentabilité d'une SCPI de type fiscale, ne peut être transmis à ce jour à un tiers, si bien que les possibilités de vente et d'achat sur le marché secondaire sont réduites et se font à des prix décotés. Dans ce contexte, lorsque vous investissez dans ce type de placement sur le marché secondaire, vous acquérez des **parts à un prix décoté** et qui **n'offrent plus aucun avantage fiscal**.

- La SCPI a une durée de vie limitée et sera liquidée au terme de sa durée statutaire.
- Le capital perçu, soit lors de la vente des parts, soit lors de la liquidation de la SCPI n'est pas garanti et dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier d'habitation, par nature cyclique, sur la durée du placement.
- La liquidité du placement sera très limitée pour la raison suivante : l'avantage fiscal, composante importante de la rentabilité du placement, ne peut être transmis à ce jour à un tiers, si bien que les possibilités de vente et d'achat devraient être réduites, sauf à des prix très décotés.
- La Société de gestion ne garantit pas la vente de vos parts.
- Le versement de revenus n'est pas garanti et peut évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction des conditions de location des immeubles, du niveau des loyers (plafonds fixés par la loi), du taux de vacance, de la mise en vente des actifs de la SCPI et du marché de l'immobilier en général.

Fait à _____ Signature(s) le _____	Certification de signature par Crédit Agricole
---------------------------------------	------------------------------------------------

SCPI AMUNDI SÉLECTION LOGEMENT

Société Civile de Placement Immobilier de type "Pinel" au capital initial de 765 600 €.
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 821 757 317 - VISA AMF : VISA SCPI N° 16-14 du 29 juillet 2016.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS. Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.
Société de gestion : Amundi Immobilier - Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75710 Paris cedex 15.
Société anonyme au capital de 16 684 660 € - 315 429 837 RCS Paris - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 07 0000 33.

CONDITIONS DE VALIDITÉ DE L'ORDRE D'ACHAT

Informations relatives à la rédaction de l'ordre

Indivisions : établir un bulletin au nom de chaque membre de l'indivision. La nomination d'un mandataire commun est obligatoire.

Nue-propriété/Usufruit : établir un bulletin au nom du ou des usufruitiers et un autre au nom du ou des nus-propriétaires. Chaque bulletin est signé par chacun d'eux ou par leur mandataire dûment habilité.

Personnes morales : établir le bulletin au nom de la personne morale et le faire signer par le représentant légal de la personne morale. Joindre une copie de l'extrait K-bis datant de moins de 3 mois et la copie des statuts.

Mineurs : établir le bulletin au nom du mineur, le faire signer par son (ses) représentant(s) légal(aux) dûment habilité(s).

Incapables majeurs : établir le bulletin au nom du majeur incapable, le faire signer par le majeur incapable selon le cas et/ou son représentant légal dûment habilité.

Joindre impérativement un IBAN et la copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité.

Durée de validité de l'ordre

La Société de gestion horodate les ordres qui lui ont été transmis après avoir vérifié qu'ils satisfont aux conditions d'inscription.

L'ordre non exploitable est bloqué jusqu'à régularisation. L'acquéreur est informé par courrier de la non validité de son ordre.

L'ordre d'achat est donné pour une durée limitée à 3 mois à compter de son inscription sur le registre sauf si le donneur d'ordre décide d'inscrire une durée différente.

Modification de l'ordre

L'ordre inscrit peut être révoqué ou modifié jusqu'au terme de la période de confrontation des ordres à l'appui du formulaire fourni par la Société de gestion.

La modification de l'ordre entraîne la perte de son rang d'inscription (et l'annulation de l'ordre initial) lorsque le donneur d'ordre d'achat de parts :

- diminue la limite de prix de son ordre initial
- augmente la quantité de parts proposées à l'achat
- modifie le sens de l'ordre initial

Dans tous les autres cas, la modification d'un ordre n'entraîne pas la perte de rang d'inscription.

Exécution de l'ordre

Dès sa réception par la Société de gestion l'ordre se verra attribué un numéro d'ordre et sera inscrit sur le registre tenu au siège de la société prévu à l'article 214-59 du Code monétaire et financier.

La Société de gestion accusera réception de cet ordre par l'envoi d'un courrier mentionnant notamment le numéro d'inscription sur le registre.

Sauf avis contraire du donneur d'ordre, l'ordre peut faire l'objet d'une exécution partielle c'est à dire par fractions successives portant sur plusieurs périodes de confrontation jusqu'à la réalisation complète de l'ordre ou son annulation expresse par le donneur d'ordre. La fraction restante étant alors automatiquement reportée sur les périodes de confrontation suivantes. Dans le cas contraire, l'ordre doit porter la mention manuscrite "Ordre exécutable en totalité".

La confrontation des ordres et la détermination du prix d'exécution interviendront le 3^e jeudi de chaque mois à 10 heures (si le jour prévu est chômé, la confrontation est avancée au jour ouvré précédent). Afin de participer à une confrontation donnée, l'ordre doit parvenir à la Société de Gestion, au plus tard la veille du jour prévu avant 16 heures.

Quelles que soient les modalités de transmission des ordres, le donneur d'ordre doit être en mesure de prouver la passation de son ordre et de s'assurer de sa réception par la Société de gestion.

Modalités de prélèvement SEPA

Dans le cadre de l'application de la nouvelle norme européenne en matière de prélèvements bancaires, le système de prélèvement national appliqué à compter de 2014 est le système SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiement en euros). Amundi Immobilier transmettra la Référence Unique de Mandat (RUM) ainsi que l'avis de prélèvement au plus tard 2 jours avant la date effective de prélèvement.

Convocation et vote à l'Assemblée Générale (AG) de la SCPI

L'associé qui a opté pour la "convocation électronique à l'Assemblée Générale" (p.1) recevra par voie électronique le dossier de convocation et de vote aux AG, en lieu et place de la voie postale.

Cette option vaut pour les parts de SCPI souscrites par l'associé dans le présent bulletin, mais également pour les parts de cette SCPI qu'il détient ou qu'il pourrait acquérir ultérieurement.

Si l'associé refuse la convocation par voie électronique mais avait donné son accord par le passé, ce retour à la voie postale ne pourra être pris en compte qu'à la condition que l'associé confirme son choix par une demande en lettre recommandée avec avis de réception adressée à Amundi Immobilier.

L'associé recevra, entre 3 et 4 semaines avant la date d'AG, les codes d'accès au site de consultation et de vote aux AG prochaines et à venir.

Pour tout accord donné avant le dernier jour du mois de février de l'année en cours, la voie électronique sera valable pour l'AG de cette même année. Au-delà de cette date d'accord, la convocation à l'AG de l'année en cours sera effectuée par voie postale et ce n'est qu'à partir de l'année suivante, que la convocation interviendra par voie électronique.

A tout moment, l'associé, par lettre recommandée avec avis de réception envoyée à Amundi Immobilier, pourra demander le retour à la voie postale du dossier de convocation à l'AG.

En cas de changements de téléphone mobile et/ou d'e-mail, l'associé devra informer Amundi Immobilier dans les meilleurs délais.

Délai de jouissance (droit à dividendes)

Les parts acquises participent aux distributions trimestrielles et à l'exercice de tout autre droit, à compter du premier jour du mois suivant celui au cours duquel l'achat intervient.

FATCA / Echanges automatiques d'informations à fins fiscales

La Société de gestion de la SCPI pourra demander à tout acquéreur potentiel toutes informations ou attestations qui pourraient être requises par les institutions financières auprès desquelles la SCPI aurait ouvert un compte financier, au titre de toute obligation que ces institutions financières pourraient avoir en matière d'identification et de déclaration prévues à l'article 1649 AC du Code Général des Impôts (CGI) pour l'application (i) de la directive 2011/16/UE relative à la coopération administrative en matière fiscale et (ii) des conventions conclues par la France permettant un échange automatique d'informations à des fins fiscales (et notamment l'Accord en date du 14 novembre 2013 entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en oeuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite "loi FATCA").

L'acquéreur devra s'engager à se conformer aux obligations qui lui incombent au titre de l'article 1649 AC du CGI telles que précisées, le cas échéant, au sein des dispositions réglementaires prises en application de cet article.

Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée

Toutes les informations recueillies dans le présent bulletin sont nécessaires pour le traitement de la demande de souscription de parts et sont conservées par Amundi Immobilier pendant toute la durée de votre investissement augmentée d'une durée de 5 ans. Elles ne seront utilisées que par Amundi Immobilier et ses partenaires et ne feront l'objet de communications extérieures que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. La liste des destinataires desdites informations est communicable sur simple demande adressée par mail à l'adresse figurant ci-après.

Dans les conditions prévues par la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez à tout moment accéder aux informations qui vous concernent, les faire rectifier, vous opposer pour des motifs légitimes à leur traitement, en écrivant à l'adresse email suivante : contact-immobilier@amundi.com

Communication

Pour toutes informations sur l'état du registre et les principaux indicateurs de la SCPI (valeur de réalisation, dernier dividende annuel servi, dividende estimé de l'exercice en cours) l'état du registre des ordres (article 422-23 du Règlement Général de l'AMF), vous pouvez vous adresser à la Société de gestion Amundi Immobilier - Gestion des Associés - TSA 56003 - 26906 VALENCE Cedex 9 - www.amundi-immobilier.com